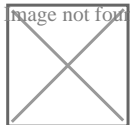


Conférence des financeurs

image not found or type unknown



Aide financière

Personnes âgées

Conférence des financeurs

Personnes âgées

- [Partagez 'Conférence des financeurs' sur Facebook](#)
- [Partagez 'Conférence des financeurs' sur Twitter](#)
- [Partagez 'Conférence des financeurs' sur LinkedIn](#)
- [Imprimer 'Conférence des financeurs' en format PDF](#)

En résumé

Vous avez un projet qui permet de prévenir la perte d'autonomie pour les personnes âgées ? La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, mise en place par le Département, peut vous soutenir, financièrement dans votre projet. Il est donc possible de tester, d'expérimenter, d'innover sur le champ du numérique, de la nutrition, de l'estime de soi...

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Mise en place par la loi d'adaptation au vieillissement de la société de 2015, la conférence des financeurs a pour mission le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus. Ces actions doivent permettre de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en tout sécurité.

La Conférence des financeurs rassemble les financeurs suivants : le Département de la Mayenne, l'Agence Régionale de Santé, la CARSAT, la MSA, le RSI, l'AGIRC et ARRCO, la Mutualité française des Pays de la Loire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Elle élabore un état des lieux des actions existantes et des besoins, ainsi qu'un « programme coordonné de financements » qui représente ses grandes orientations. Il existe une conférence par département.

Ce programme coordonné est élaboré à partir des six axes nationaux définis par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV). Quatre de ces axes sont éligibles aux financements de la Conférence des financeurs :

1. Améliorer l'accès aux équipements et aides techniques individuelles
2. Attribuer un « forfait » aux résidences autonomie
3. Accompagner les actions de prévention des service d'aide à domicile
4. Soutenir les actions collectives de prévention (par exemple : programmes de sports proposés aux séniors.)

Pour solliciter ces financements, vous devrez répondre à un appel à projets lancé par le Département. Vous trouverez toutes les informations pour y répondre, sur cette page. Chaque projet déposé est ensuite étudié par les membres de la Conférence des financeurs.

Les appels à projets 2020 de la prévention de la perte d'autonomie, sont ouverts !

Si vous souhaitez développer ou poursuivre un projet dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus ou de leurs proches aidants, vous pouvez candidater aux appels à projets de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

[> Voir les appels à projets](#)

Contact : Coline HERAULT

coline.herault@lamayenne.fr

Tél. : **02 43 67 75 63**

Cartographie des actions de prévention

- [Programme coordonné- Diagnostic de la Conférence des financeurs \(PDF - 1.42 Mo\)](#)
- [Guide CNSA Conférence des financeurs \(PDF - 1.71 Mo\)](#)
- [L'agenda de la prévention de la perte d'autonomie - Janvier à mars 2020 \(PDF - 1.37 Mo\)](#)